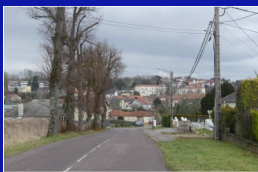




# MORHANGE

## Réviser son PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU se doit avant tout d'être l'expression globale et durable de la commune de MORHANGE pour les années à venir, tout en veillant à prévenir les incidences éventuelles du PLU sur l'environnement communal.



### Le Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 17 décembre 2020.

Le PLU est un document juridique qui définit les règles indiquant où et comment il est possible de construire.

### Pourquoi réviser le PLU ?

Le PLU s'inscrit dans un contexte réglementé au niveau national, régional et départemental.

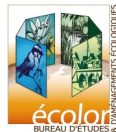
A ce titre, le PLU doit être conforme au cadre législatif (SCoT du Val de Rosselle, SRADDET, loi Climat et Résilience, ...).

HIERARCHIE DES NORMES



### Qui élabore le PLU ?

La commune de MORHANGE est maître d'ouvrage de la révision de son PLU.



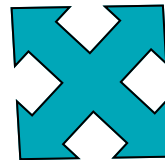
ANALYSE, ANIME LES RÉUNIONS, PROPOSE ET CONSEILLE.

Le conseil municipal DECIDE



ECOLOR, le bureau d'études, retenu par la commune, a un rôle de conseils et d'animation. Il élabore les différentes pièces du dossier.

Les personnes publiques associées : administrations, collectivités, chambres consulaires, sont associées à la révision du document (l'Etat, la Région et le Conseil Départemental, le SCoT, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie...).



AVIS CONTROLE



Pendant la concertation, la population peut s'informer en mairie et s'exprimer sur le projet dans un cahier mis à disposition.

QUESTIONNE

POPULATION

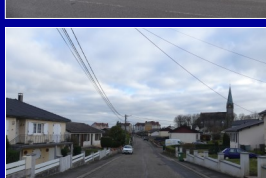




# MORHANGE

## Révisé son PLAN LOCAL D'URBANISME

A toutes les étapes de la procédure de révision du PLU, la concertation et la communication sont les éléments indispensables à la compréhension et à la réussite d'un PLU.



### Le PLU : une démarche concertée

La révision d'un PLU constitue un temps fort de démocratie locale pour notre commune.

De manière évidente, le projet ne peut pas se construire sans l'avis et l'information de nos concitoyens. Aussi, vous trouverez plusieurs occasions de donner votre avis et de vous manifester au cours des différentes phases du projet.

Un registre est d'ores et déjà tenu à votre disposition aux jours et aux heures du secrétariat de la mairie, vous pouvez donc nous faire part de vos remarques et de vos projets.

Deux réunions publiques seront organisées et ouvertes à tous les habitants :

- une première pour vous présenter le diagnostic du territoire communal et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

- une seconde pour présenter l'ensemble du dossier du PLU avant sa mise à enquête publique.



L'enquête publique sera organisée après l'arrêt du projet et avant son approbation.

Tous les habitants sont ainsi invités à venir donner leur avis sur le projet.



### Les grandes étapes de la révision du PLU

La procédure de révision du PLU de Morhange a débuté en 2021.

Réalisation d'une **analyse-diagnostic** établie par le bureau d'études identifiant les principaux traits caractéristiques du territoire (socio-économie, démographie, habitat, mobilité, morphologie urbaine, activité, paysage, environnement, ...). Cette phase vise à établir une « photographie » du territoire à un instant donné puis d'identifier des enjeux permettant ensuite d'établir sur cette base les ambitions et objectifs de la commune dans l'aménagement de son territoire.

La révision va ensuite se poursuivre par la définition des objectifs à atteindre à moyen et long terme en matière d'aménagement du territoire qui seront traduits dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD).

L'étude entrera ensuite dans une phase de réflexion qui sera celle du **règlement graphique**, afin de retranscrire sur le plan cadastral de la commune les intentions évoquées dans le PADD.

Le territoire communal sera ainsi classé selon la nature des occupations du sol : zone urbaine, zone d'urbanisation future, zone naturelle, zone agricole, ...

Cette étape s'accompagnera ensuite de la rédaction d'un **règlement écrit** correspondant à chaque zone identifiée.

